



PYRENEES-ATLANTIQUES

Pau, le 30 janvier 2020

**A Monsieur le Directeur Académique
des Pyrénées-Atlantiques**

Objet : situation des AESH

Monsieur le Directeur Académique,

La rentrée 2019 a été marquée par plusieurs changements d'importance en matière d'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Elle a vu s'opérer notamment la création, sur une grande partie de notre département, de Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL), qui ont vocation à « coordonner les moyens d'accompagnement humain » sur un territoire donné.

La généralisation de ces PIAL à l'ensemble des Pyrénées-Atlantiques est aujourd'hui en voie d'achèvement. A cette fin, les personnels AESH ont reçu un courriel de Mme la Chef du Service départemental de l'école inclusive leur demandant « *d'être impérativement disponibles durant les semaines des 6 au 10 juillet et 24 au 28 août 2020* » pour se rendre à Pau et signer les avenants à leurs contrats établis en juillet 2019.

Cette demande ne manque pas de nous interroger : pourquoi les personnels AESH du département devraient-ils se considérer en période d'astreinte pendant une partie des congés estivaux et se tenir prêts à effectuer un déplacement non indemnisé à Pau alors que leurs contrats ont été signés il y a moins d'un an ? Les objectifs chiffrés affichés par le ministère dans la circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 ont-ils semblé-t-il contraints les services administratifs départementaux à une mise en œuvre des PIAL en deux temps. Pourquoi serait-ce aux AESH de subir les conséquences de l'impréparation des mesures ministérielles ?

Cette nouvelle problématique vient s'ajouter à de nombreuses autres difficultés rencontrées par les AESH de notre département depuis la rentrée 2019 et qui n'ont, pour certaines, toujours pas trouvé de réponses à ce jour : retard dans le versement complet des salaires, transmission des contrats de travail et des documents administratifs, remboursements des frais de déplacement liés aux formations ou à l'exercice quotidien des missions des personnels, création des adresses mail professionnelles...

La précédente convocation reçue par les personnels accompagnants en juillet 2019 pour signer leurs contrats n'a pas permis un traitement en temps et heure des salaires et des documents administratifs pour bon nombre d'entre eux. Dans ce contexte, cette nouvelle injonction à se rendre davantage disponible en juillet et en août est vécue comme insupportable pour bon nombre d'AESH.

Les AESH subissent déjà les effets de la précipitation ministérielle à mettre en place des réformes majeures sans s'assurer de leur faisabilité technique en matière de gestion des personnels. Il nous paraît indispensable que le calendrier encadrant leur mise en œuvre soit revu en tenant compte de la situation de ces derniers. Il n'est tout simplement pas acceptable que des personnels gagnant dans leur grande majorité un salaire équivalent à 60% du SMIC soient contraints de se rendre disponibles pendant une semaine en juillet et une semaine en août pour

effectuer un long trajet jusqu' à Pau pour y signer un avenant à leur contrat sans indemnisation de leurs déplacements. Il n'est pas acceptable que ces personnels puissent être contraints de renoncer à occuper d'autres emplois « complémentaires » pendant ces périodes, à seule fin de se tenir à la disposition de l'administration de l'Éducation Nationale. Assurément, les AESH et l'impérieuse nécessité de leur fonction, méritent un autre traitement.

C'est pourquoi nous sollicitons, Monsieur le Directeur, la tenue d'une réunion d'urgence sur la situation des AESH des Pyrénées-Atlantiques.

Nous vous prions de croire Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement à Service Public d'Éducation de qualité.

**Pour le secrétariat départemental,
Renaud BOUSQUET**

